

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**  
-  
**Lundi 06 novembre 2023 à 19h30 en salle des Fartoz**

**2023-089 : Engagement de la Convention Territoriale Globale et des pistes d'actions associées**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

**2023-090 : Modification du tableau des emplois permanents**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

**2023-091 : Création d'un emploi non permanent de Chef de projet Petites villes de demain**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

**2023-092 : Renouvellement d'un emploi non permanent de Coordinateur Micro-Folie**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

**2023-093 : Acquisition de parcelles – Régularisation de voirie - Route de la Bonasse, route des Devins et route des Morzies**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

**2023-094 : Cession d'un local commercial Impasse Pierre à feu**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

**2023-095 : Acquisition de parcelles RD 1508 et route de Lompraz**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

**2023-096 : Dérogation pour l'ouverture dominicale des commerces en 2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

**2023-097 : Rapport annuel du délégataire du crématorium communal**

Après en avoir délibéré, le conseil prend acte à l'unanimité du rapport du délégataire du crématorium communal pour l'année 2022

**2023-098 : Décision modificative n° 1 au budget principal 2023**

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions (Pierre BANNES- François DAVIET – Pascal RIBIER – Brigitte TERRIER), le conseil municipal adopte la délibération.

**2023-099 : Admission en non-valeur et extinction des produits irrécouvrables**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

**2023-100 : Approbation et signature de la convention de partenariat avec le Collège de la Mandallaz pour l'intervention d'un animateur pour l'organisation des activités éducatives pour l'année scolaire 2023/2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

**2023-101 : Approbation et signature d'une convention avec l'association Passage pour la mise en place de chantiers éducatifs en 2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

**2023-102 : Renouvellement de la signature de la convention avec la Préfecture relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

**2023-103 : Approbation et signature des conventions pour la gestion en flux des logements sociaux avec les bailleurs sociaux**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

**2023-104 : Rapport d'activité 2022 des services de la communauté de communes Fier et Usse (CCFU)**

Après en avoir délibéré, le conseil le conseil prend acte à l'unanimité du rapport d'activité des services de la CCFU pour l'année 2022

**2023-105 : Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau géré par la communauté de communes Fier et Usse (CCFU)**

Après en avoir délibéré, le conseil le conseil prend acte à l'unanimité du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service de l'eau géré par la CCFU

**2023-106 : Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'élimination des déchets géré par la communauté de communes Fier et Usse (CCFU)**

Après en avoir délibéré, le conseil le conseil prend acte à l'unanimité du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service de l'élimination des déchets géré par la CCFU

**Le Maire,  
Séverine MUGNIER**

